

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° - POLICE ADMINISTRATIVE – Dénomination des voies et places publiques – Création de rue – Rue Marie Mineur – Point à soumettre au Conseil communal.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30, L1122-32, L1133-I et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du Conseil Culturel de la Communauté Française, en date du 12 avril 1974, relatif aux noms des voies publiques, modifié par le décret du 03 juillet 1986 ;

Vu la création d'un nouveau lotissement et d'une rue la desservant ;

Vu le courrier du 30 septembre 2019 sollicitant l'avis de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, Section Wallonne, sur la proposition du nom à attribuer à cette voirie ;

Vu l'avis de la Commission susvisée, formulé dans la lettre de Madame Martine WILLEMS, Responsable de la section wallonne de la Commission en date du 5 octobre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 21 novembre 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

ARRETE:

Art. 1.- La dénomination « Rue Marie Mineur » est attribuée à la nouvelle voirie.

Art. 2.- Le présent arrêté sera publié dans les formes légales, puis sera transmis, pour information, à M. le Ministre des Finances (Administration de l'Enregistrement et des Domaines), au Service Régional d'incendie, aux Services de Police de la Zone "Vesdre", aux différents Services communaux concernés (Signalisation, Urbanisme, Recette, Population, Finances, Documentation-Archives) ainsi qu'à M. le Percepteur principal de la Poste à Verviers et à M. le Greffier du Tribunal de Police.